

Tout savoir, ou presque sur le Statut d'artiste-auteur·rice

« Comment déclarer mes revenus ? De quelle protection sociale puis-je bénéficier ? Est-ce possible de cumuler ce statut avec du salariat ? » Destiné aux artistes auteur·rices, ce cycle de visioconférences permet de faire le tour de votre régime, mieux comprendre votre statut, vos droits et la gestion administrative de vos activités. Il est animé par Mathilde Ehret-Zoghi, directrice de l'organisme de formation MAZE.

Cinq séances de 2h (sauf la 1^{ère} de 3h) découpées en 1h15 de partage d'informations puis de 45 minutes d'échanges. Il est vivement recommandé de suivre l'intégralité du cycle, les notions abordées sont connectées les unes aux autres.



En visioconférence



Gratuit



Aucun prérequis



Du 14/03 au 11/04

Calendrier :

- **Mardi 14 mars - 14h-17h** : Les revenus d'artiste : notion d'activités artistiques, activités accessoires et droits d'auteur·rices. Principes du régime et définitions
- **Mardi 21 mars - 14h-16h** : Comment déclarer ses revenus ? Impôts, Urssaf & Cie
- **Mardi 28 mars - 14h-16h** : Solliciter ses droits : couverture maladie, congés parentaux... conditions et process
- **Mardi 4 avril - 14h-16h** : Cumuler et gérer plusieurs activités : intermittence, salariat, auto-entreprise, artiste auteur·rice
- **Mardi 11 avril - 14h-16h** : Lire et négocier un contrat : structure d'un contrat et cession de droits

Modalités d'inscription :

Inscription obligatoire en ligne à ce [lien](#).

Espace ouvert de rédaction pour vos questionnements sur le statut et ses spécificités. Pour + de renseignements, vous pouvez contacter Emilie Kermanac'h à : emiliekermanach@cae29.coop ou au 06 84 46 22 63

Programme soutenu par :